

[Environnement](#)

Coût social du bruit en France : 57 milliards d'euros par an

Service architecture et urbanisme - [LE MONITEUR.FR](#) - Publié le 14/06/16 à 10h00

Source : <http://www.lemoniteur.fr/article/cout-social-du-bruit-en-france-57-milliards-d-euros-par-an-32446652>

Une étude présentée ce 14 juin au Conseil national du Bruit ([CNB](#)) chiffre à 57 milliards d'euros par an le coût social du bruit en France. Un travail co-pilotée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ([Ademe](#)) et le cabinet d'audit et de conseil [EY France](#).



© DR -

Intitulé «Analyse bibliographique des travaux français et européens : le coût social des pollutions sonores», ce rapport d'étude compile et analyse, sur une soixantaine de pages, les données disponibles sur le sujet. Il entend notamment améliorer les connaissances des décideurs sur les conséquences financières de l'exposition au bruit et révèle que plus de 25 millions de personnes en France sont affectées significativement par le bruit des transports, dont 9 millions exposées à des niveaux critiques pour leur santé... Outre le bruit des transports, l'exposition en milieu professionnel, en milieu scolaire, ou encore les bruits de voisinage sont également responsables du **coût total estimé, à savoir 57 milliards d'euros par an...**

Il apparaît ainsi que le coût induit par le **bruit des transports** est évalué à 20,6 milliards d'euros par an, en ne prenant en compte que l'exposition des personnes à leur domicile, et considérant les impacts en matière de troubles du sommeil, de gêne, de risques cardiovasculaires accrus, de décotes immobilières, de pertes de productivité et de troubles de l'apprentissage.

Avec un coût de 19,2 milliards d'euros par an, l'exposition au **bruit en milieu professionnel** est aussi un problème dénoncé par près des 2/3 des Français. Les conséquences vont de la surdité professionnelle, à l'accident du travail, sans oublier la perte de productivité qui est à l'origine du coût le plus élevé (18 milliards d'euros par an).

Le coût lié aux **bruits de voisinage** est, quant à lui, évalué à 11,5 milliards d'euros par an, en ne considérant que la gêne, les troubles du sommeil et les autres impacts sanitaires pour les individus exposés, mais pas la perte de valeur immobilière. Au-delà de ces effets, les nuisances sonores du voisinage peuvent avoir des conséquences sur les incivilités et la conflictualité...

Enfin, dernier poste chiffré dans l'étude, les troubles d'apprentissage et les décrochages scolaires attribuables au bruit, pour un montant de 6,3 milliards d'euros par an. La simple évaluation monétaire ne rend pas compte des conséquences du bruit sur les inégalités sociales.

Tous ces résultats ne traduisent pourtant que *partiellement* les coûts sociaux du bruit : le bruit à l'hôpital, dans les moyens de transport ou des loisirs par exemple n'étant pas pris en compte.

L'étude fournit enfin des éléments nécessaires à de premières comparaisons du coût financier des mesures d'atténuation du bruit (revêtements routiers acoustiques, murs anti-bruit, isolement de façade, traitement acoustique des bâtiments scolaires, d'habitation ou de santé) et des bénéfices sociaux qui pourraient en découler (diminution de la gêne et des troubles du sommeil liés au bruit des transports, etc.)

Focus

Méthodologie

La méthodologie de cette étude repose sur une analyse critique des travaux disponibles à l'échelle française et européenne : études scientifiques, études technico-économiques, enquêtes et sondages auprès des populations, articles de presse... A partir de cette base, une description des coûts sociaux directs et indirects des principales sources de nuisances sonores (transport, voisinage, milieu professionnel) a été établie, puis une traduction économique de chaque poste de coût lorsque les données disponibles le permettaient.